

Paroissiales

Notre-Dame de Versailles



31 Mai 2020 - n° 754
PENTECÔTE - Année A

VIENS, DON DE DIEU PROMIS PAR LE CHRIST

La Pentecôte accomplit les fêtes pascales, elle attise notre quête de l’Esprit Saint, elle nous pousse à témoigner.

La Pentecôte est la mémoire et l’actualisation du don de l’Esprit Saint fait aux apôtres. Par cette action, Jésus-Christ accomplit toute l’œuvre pascale. Le don de l’Esprit Saint est à recevoir comme l’achèvement de l’action de Dieu dans la passion et la résurrection du Christ. En nous donnant son Esprit, le Christ nous communique sa vie elle-même, vie qu’il reçoit du Père.

L’événement de la Pentecôte nous plonge dans la vie de la première communauté chrétienne. Très peu nombreux, ceux-ci se rassemblent et prient. Dans ce rassemblement, même malgré leur crainte sur l’avenir et sur leur situation sociale, ils reçoivent une force inattendue. Au terme de ce confinement, c’est pour nous un bel exemple. Dispersés pendant un temps, nous pouvons maintenant nous rassembler et venir puiser dans la prière commune la force dont nous avons besoin. Il nous est donné de pouvoir nous rassembler au moins un dimanche en ce temps pascal !

L’événement de la Pentecôte est le lancement du témoignage chrétien par les hommes. Ce témoignage est parvenu jusqu’à nous. En fêtant l’envoi des disciples, en en faisant mémoire, nous nous rappelons notre mission : faire des disciples là où la vie nous place ou nous envoie.

Père Christophe Hédon

Si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir « Paroissiales » par mail directement en vous inscrivant via notre site internet : notredameversailles.fr

☎ 01 30 97 69 70 - 📩 notredame.versailles@wanadoo.fr - Site : notredameversailles.fr

✉ Paroisse Notre-Dame, 2 rue Baillet-Reviron, 78000 Versailles

Eglise Notre Dame à partir du 2 Juin 2020

Les règles du déconfinement évoluent. Les messes sont à nouveau autorisées mais avec des **mesures de distanciation et de règles sanitaires précises**. Voici donc les nouveautés pour notre paroisse à partir du 2 Juin 2020. Nous pourrons venir à l'église :

- librement, individuellement, de 8h30 à 20h chaque jour
- à condition de porter un masque
- les portes seront ouvertes, pour que personne n'ait à les manipuler
- pour les **obsèques** (maximum 20 personnes) les **baptêmes** et les **mariages** (dans les conditions d'accueil des messes dominicales)
- pour l'**adoration du Saint Sacrement** la nuit du jeudi au vendredi de 20h à 7h30 (jusqu'au 5 juillet)
- merci de vous asseoir à distance les uns des autres : respect du marquage des chaises.
- ou pour **rencontrer un prêtre chaque soir du mardi au vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h**. Ces permanences auront lieu dans la chapelle du Sacré Coeur. Ceux qui le souhaitent pourront recevoir le sacrement du pardon. Le prêtre qui vous accueillera ouvrira lui-même la porte à votre arrivée puis à votre départ.

LES MESSES à partir du 30 Mai 2020 :

Les messes **du DIMANCHE** reprennent aux horaires habituels :

Samedi 18h30 et Dimanche 8h30, 10h, 11h30 et 18h30.

La capacité de l'église est limitée à **354 places**.

Au-delà de ce nombre, il ne sera plus possible d'entrer dans l'église.

**L'entrée dans l'église se fait nécessairement
par la porte Est de la façade de l'église** (rue de la Paroisse).

**Pour permettre au maximum de personnes d'y participer :
Merci de privilégier les messes du samedi soir et du dimanche à 8h30
où il y a habituellement moins de monde.**

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.

Pour la communion, il est demandé aux fidèles :

- De venir tous par le fond de l'église pour s'approcher de l'autel
- De maintenir une distance de 1,5 m avec la personne qui les précède
- De communier dans la main.

**Il est aussi possible de participer à une messe EN SEMAINE :
9h (du mardi au samedi) et 19h15 (du lundi au vendredi).**

Après 3 ans à la paroisse Notre-Dame et à la fin de son cycle d'étude en droit canonique, le père Bertrand d'Abzac est nommé par notre évêque, à partir du mois de septembre, vicaire à la paroisse du Confluent (Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Maurecourt), et membre de l'officialité de Paris (le tribunal ecclésiastique de la région Ile-de-France).

Si vous souhaitez lui transmettre un mot et/ou participer à son **cadeau de départ**, merci de remettre votre enveloppe (avec votre participation éventuelle - espèces ou chèque « Paroisse Notre-Dame » marqué au dos « cadeau Père d'Abzac ») dans la boîte aux lettres du secrétariat qui se trouve derrière la grille du 2 rue Baillet-Revireon sur le mur de gauche.

Merci pour lui !

LA PAROISSE PROPOSE UN TEMPS ET UN ESPACE D'ETUDES SCOLAIRES DANS UN CADRE SILENCIEUX ET DETENDU. RESERVE AUX COLLEGIENS DE 3^{EME}, LYCEENS ET ETUDIANTS. sous surveillance d'un adulte, dans le respect des consignes sanitaires et gestes barrière.

au **5bis rue Sainte Adélaïde à partir du Mercredi 20 Mai :**

Les Mardi 14h-16h, Mercredi 14h-16h et Jeudi 9h-11h.

Chaque jeune devra apporter son propre masque qu'il devra porter tout au long de l'étude (pas de distribution de masques par la paroisse)

Si de jeunes étudiants se sentent appelés pour assurer un service surveillance et de tutorat sur ces créneaux, ils seront les bienvenus.

Plus de renseignements, contacter : Hervé AUBAN ☎ 06 63 05 32 42 herve.auban@free.fr

FAIRE DIRE UNE INTENTION DE MESSE A LA PAROISSE

C'est toujours possible ! Envoyer un mail à *notredame.versailles@wanadoo.fr* ou appeler le 01 30 97 69 70 pour préciser la date et le nom de l'intention de messe.

L'offrande de 18 € par chèque uniquement à l'ordre de « Paroisse Notre-Dame » est à déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat (derrière la grille du 2 rue Baillet-Revireon, à gauche).

René Kabisu sera ordonné prêtre le Dimanche 28 Juin à 15h30 à la cathédrale Saint Louis et célébrera sa première messe à Notre-Dame le Dimanche 5 Juillet à 11h30.

A cette occasion, nous lui remettrons un cadeau auquel vous pouvez contribuer en remettant votre participation (espèces ou chèque « Paroisse Notre-Dame » marqué au dos « cadeau René Kabisu ») au secrétariat. Pour votre information, il recevra une mission paroissiale dans le diocèse de Limoges à partir de la rentrée.

Au Jour le Jour **du 31 Mai au 7 Juin 2020**

NOUVELLES MESURES SANITAIRES (à partir du 30 Mai et du 2 Juin – voir p.2)

- ◆ Dimanche 31 Mai - PENTECOTE
- ◆ Dimanche 7 Juin - LA SAINTE TRINITE
Pas de messe à la chapelle royale du château. Reprise en Septembre.

La quête par temps d'épidémie

Message du Diocèse de Versailles

Nous le savons, le geste de la quête au cours de la messe, a une signification spirituelle puisqu'il contribue à matérialiser l'offrande que l'on fait de soi-même, en l'unissant à l'offrande parfaite du Christ à son Père dans l'unité de l'Esprit-Saint. Il a évidemment aussi un impact matériel direct et immédiat sur le fonctionnement de la paroisse puisque ce sont les ressources issues de la quête qui permettent principalement de couvrir les charges de la paroisse (fonctionnement quotidien – électricité, entretien et réparations courantes -, salaire laïcs, traitement prêtres etc...).

Nos églises ont été fermées pendant de nombreuses semaines et ne retrouveront ni fréquentation ni rythme des célébrations normaux avant plusieurs mois. Pour soutenir nos paroisses pendant ce temps de déconfinement progressif, nous avons besoin de votre soutien régulier. C'est pourquoi **nous vous rappelons les différentes possibilités pour perpétuer votre geste de quête :**

a) Quête monétique par Smartphone avec l'application gratuite « *La Quête* ».

1. Téléchargez l'application.
2. Identifiez-vous : mail et carte bancaire.
3. Puis, en allant dans l'onglet "mes églises", trouvez votre paroisse (Notre-Dame de Versailles).
4. Vous choisissez le montant souhaité et pressez le bouton "je donne".

b) Quête via le site de Conférence des Evêques de France « *quete.catholique.fr* »

don par CB à votre paroisse :

1. Sélectionner le diocèse (Versailles), préciser sa paroisse (Notre-Dame de Versailles)
2. Choisir le montant de la participation à la quête,
3. Un message de remerciements apparaît lorsque le don est confirmé et vous recevrez un mail de confirmation de votre offrande.

c) Quête tirelire :

Si vous avez ouvert une tirelire à la maison, son montant pourra être déposé au secrétariat paroissial aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, 8h30-12h30 et 14h-17h) ou adressé par chèque à la paroisse.

d) Quête par chèque :

vous pouvez déposer votre geste de quête par chèque à la sacristie ou dans la boîte aux lettres située derrière la grille du 2 rue Baillet-Reviron (à gauche).

Quel que soit le moyen utilisé, un GRAND MERCI A VOUS TOUS qui, par votre générosité et votre soutien réguliers, contribuez à la vie matérielle de votre paroisse.